

Séance publique du 20 octobre 2003

Délibération n° 2003-1481

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Implantation à Lyon-Gerland du siège de l'Institut national de recherche pédagogique - lots n° 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 16 - Autorisation de signer des marchés de travaux**

service : Direction générale - Mission ENS-INRP

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0575 en date du 26 avril 2002 le conseil de Communauté a approuvé le programme et le montage général de l'opération d'implantation à Lyon-Gerland, sur le site de l'Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines, du siège de l'Institut national de recherche pédagogique et a autorisé, par délibération n° 2003-1127 en date du 7 avril 2003, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par le groupement atelier de la Rize-Agibat-Global-Génie Acoustique-Norisko.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres a classé le 19 septembre 2003 premières pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : gros-œuvre-terrassement-VRD : entreprise Campenon Bernard pour un montant de 1 306 070 € HT, soit 1 562 059,72 € TTC,
- lot n° 3 : murs rideaux-menuiseries extérieures : entreprise CPB pour un montant de 527 305 € HT, soit 630 656,78 € TTC,
- lot n° 4 : métallerie-charpente métallique : entreprise Masfer pour un montant de 115 998,20 € HT, soit 138 733,85 € TTC,
- lot n° 5 : menuiserie bois : entreprise Suscillon pour un montant de 176 387,63 € HT, soit 210 959,61 € TTC,
- lot n° 6 : cloisons modulaires amovibles : entreprise Charbonnel pour un montant de 99 931,40 € HT, soit 119 517,95 € TTC,
- lot n° 8 : plafonds suspendus : groupement d'entreprises Charbonnel-Botta pour un montant de 80 341,97 € HT, soit 96 089 € TTC,
- lot n° 9 : génie climatique-plomberie sanitaire : entreprise Patricola pour un montant de 776 247,22 € HT, soit 928 391,68 € TTC,
- lot n° 10 : électricité courants forts-courants faibles-précâblage VDI : entreprise ETDE pour un montant de 606 982,59 € HT, soit 725 951,18 € TTC,
- lot n° 11 : revêtements de sols souples : entreprise Aubonnet et Fils pour un montant de 95 910,03 € HT, soit 114 708,39 € TTC,
- lot n° 12 : carrelage-faïence : Entreprise rhodanienne de carrelage pour un montant de 47 471,73 € HT, soit 56 776,19 € TTC,
- lot n° 14 : appareils élévateurs : entreprise Kone pour un montant de 46 400 € HT, soit 55 494,40 € TTC,
- lot n° 16 : espaces verts : entreprise Nature pour un montant de 52 884,63 € HT, soit 63 250,02 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu ses délibérations en date des 26 avril 2002 et 7 avril 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 19 septembre 2003 ;

Oui l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : gros-œuvre-terrassement-VRD : entreprise Campenon Bernard pour un montant de 1 306 070 € HT, soit 1 562 059,72 € TTC,
- lot n° 3 : murs rideaux-menuiseries extérieures : entreprise CPB pour un montant de 527 305 € HT, soit 630 656,78 € TTC,
- lot n° 4 : métallerie-charpente métallique : entreprise Masfer pour un montant de 115 998,20 € HT, soit 138 733,85 € TTC,
- lot n° 5 : menuiserie bois : entreprise Suscillon pour un montant de 176 387,63 € HT, soit 210 959,61 € TTC,
- lot n° 6 : cloisons modulaires amovibles : entreprise Charbonnel pour un montant de 99 931,40 € HT, soit 119 517,95 € TTC,
- lot n° 8 : plafonds suspendus : groupement d'entreprises Charbonnel-Botta pour un montant de 80 341,97 € HT, soit 96 089 € TTC,
- lot n° 9 : génie climatique-plomberie sanitaire : entreprise Patricola pour un montant de 776 247,22 € HT, soit 928 391,68 € TTC,
- lot n° 10 : électricité courants forts-courants faibles-précâblage VDI : entreprise ETDE pour un montant de 606 982,59 € HT, soit 725 951,18 € TTC,
- lot n° 11 : revêtements de sols souples : entreprise Aubonnet et Fils pour un montant de 95 910,03 € HT, soit 114 708,39 € TTC,
- lot n° 12 : carrelage-faïence : Entreprise rhodanienne de carrelage pour un montant de 47 471,73 € HT, soit 56 776,19 € TTC,
- lot n° 14 : appareils élévateurs : entreprise Kone pour un montant de 46 400 € HT, soit 55 494,40 € TTC,
- lot n° 16 : espaces verts : entreprise Nature pour un montant de 52 884,63 € HT, soit 63 250,02 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 26 avril 2002 et 7 avril 2003 pour la somme globale de 7 268 786 € TTC en dépenses et 3 210 430 € TTC en recettes et sur les crédits inscrits et à inscrire - exercices 2003 et suivants - compte de tiers 458 151 - fonction 23 - centre budgétaire 1230 - centre de gestion 1230 - opération 0572.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,